

Enfance en danger : une évolution qui attise les tensions

Rédigé par [Sébastien ROCHARD](#) - Angers, le 03/02/2016 - 08:21 / modifié le 03/02/2016 - 08:22

Confronté à la levée de boucliers des associations à qui il délègue une bonne partie du placement inhérent à l'aide à l'enfance, le Conseil départemental tente d'imposer de nouvelles règles en la matière.



Marie-Pierre Martin, vice-président du Conseil départemental en charge de la politique sociale et Christian Gillet, président du Conseil départemental.

la rédaction vous conseille

- [Sur ses mots et sur ses maux, Thomas Dutronc répond aux collégiens](#)
- [Département : une hausse de fiscalité pour le retour de l'investissement ?](#)
- [Département : le « plan » de Christian Gillet se déroulera-t-il sans accroc ?](#)
- [Avril 2015 : Le Conseil départemental, premier du nom, est en place... ou presque](#)

La froideur des chiffres, issus du rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur le Département, et dévoilés avant l'heure par le président du Conseil départemental, Christian Gillet... « *Le poids financier de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans notre politique sociale est supérieur de 8 à 9 % à la moyenne des autres départements* », explique l' élu, qui insiste sur le fait que le budget qui y sera consacré en 2016, sera « *constant par rapport à 2015, autour de 100 M€* ».

Un autre chiffre ? *"La dépense pour le placement est de 72 €/habitant dans le Maine-et-Loire, contre 55 en moyenne ailleurs* ». On continue ? Un taux d'encadrement des enfants particulièrement élevé et un coût de 57 112 € par enfant et par an contre 37 750 € de moyenne dans les autres départements.

Un corpus de réalité suffisant pour que le Département, en quête perpétuelle d'économies, ne se penche avec attention sur le cas de l'enfance en danger. Au mois d'avril, un schéma enfance-famille dévoilera les contours d'une nouvelle donne en la matière. Une perspective qui inquiète déjà les 12 associations qui gèrent, par délégation du Département, près de 900 des 1900 enfants placés en Maine-et-Loire. La raison de leur crainte ? L'appel d'offres que les élus lanceront avant l'été pour « *adapter les modalités de prises en charge de la protection de l'enfance et favoriser l'innovation* », selon les recommandations de la CRC.

« *Nous n'aurions pas lancé cet appel d'offres si les associations justifiaient les dotations dont ils bénéficient et répondaient aux nouveaux besoins des enfants placés* », avance Christian Gillet agacé, qui parle d'un « dialogue de sourds », avec ces mêmes associations.

En clair, ce qui aurait pu faire l'objet d'une (pas si) simple renégociation de contrat avec les délégataires se transforme en conflit larvé avec la collectivité. Entre un Département en quête d'efficacité et des associations qui campent sur leurs positions, et leur pré carré, on s'affronte à coups de statistiques et de monopole du cœur. Christian Gillet ne décolère pas, quand il cite les quelque 100 enfants placés à l'extérieur du Département, « *alors que l'on recense 70 places de libre au sein-même des établissements du département. Ce que je souhaite, c'est que les associations ne répondent plus au projet associatif qu'elles se sont données, mais au réel besoin des enfants. Qu'elles répondent aux normes d'accueil que nous fixons, liés aux nouvelles réalités comme les fratries ou les problèmes psychologiques.* »

« *Nous n'aurions pas lancé cet appel d'offres si les associations justifiaient les dotations dont ils bénéficient et répondaient aux nouveaux besoins des enfants placés* » - Christian Gillet

On l'a vu, la protection de l'enfance revêt une grande singularité sur le territoire angevin, qui tient aussi bien au rôle historique jouée par les associations souvent issues de congrégation religieuse, qu'au traumatisme plus récent de la sordide histoire de pédophilie jugée aux assises en 2005.

L'un a conduit à une tradition de placement des enfants dans des établissements, l'autre à une augmentation substantielle du nombre de placements dans le Maine-et-Loire, depuis le milieu des années 2000. Deux éléments qui expliquent, selon les élus départementaux, la très forte mobilisation financière de la collectivité autour de ces questions. En Anjou, moins de la moitié des enfants placés le sont en famille d'accueil, un taux qui monte à 60 % dans les autres départements. Une campagne de « recrutement » des familles d'accueil a eu lieu il y a quelques années, qui a permis de monter leur nombre de 480 à 560, à l'échelle du Département. Une deuxième va voir le jour, pour deux raisons : la première tient à l'essentiel, à savoir le bien être de l'enfant. « *Il est avéré qu'un enfant placé, bousculé par la vie,*

s'épanouit mieux au sein d'une cellule familiale qu'au sein d'un collectif », avance Christian Gillet, qui ne déguise pourtant pas la deuxième raison de cette campagne : « pour la collectivité, un enfant placé en famille d'accueil, c'est 90 € par jour. Dans les établissements spécialisés, 190... »

Des statistiques, toujours, qui guident l'action départementale en la matière, et orientent le discours vis-à-vis des associations. « *Toujours dans l'intérêt de l'enfant* », se défend la vice-présidente de la collectivité en charge de la politique sociale, Marie-Pierre Martin. « *Nos rapports évoluent dans la douleur* », regrette Christian Gillet. Des relations difficiles, mais pas rompues, puisque le président du Département rencontrera les directeurs des différentes associations gérant les maisons éducatives à caractère social « *dans les prochains jours* ».

LES TAGS : [aide sociale à l'enfance](#), [ase](#), [christian gillet](#), [conseil départemental](#), [enfance](#), [marie pierre martin](#), [protection associations](#), [udi](#)